

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 26/07/2023

Convocation : 20 juillet 2023.

Nombre de membres :

- . En exercice : 14
- . Présents : 8 puis 10
- . Votants : 10 puis 12

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Villecroze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en Mairie de Villecroze, sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

Membres élus présents : M. Rolland BALBIS, Mme Rose-Marie ESCARRRAT, M. Pierre CONSTANS, Mme Michèle CREDOZ, M. Vincent VAGH-WEINMANN, M. Jean-Claude BASSE, M. Bertrand BUTIN et Mme Martine FAYAUBOST

Arrivée de Mme Oana BRISCARU à 18h36

Arrivée de M. Brice DELAHOUCHE à 18h38

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Jacques PEIRANO à M. Rolland BALBIS et Mme Jessie MACCIO à M. Vincent VAGH-WEINMANN.

Absents excusés : Mmes Lydie BOTTACCHI et Isabelle MICHEL.

Secrétaire de séance : M. Pierre CONSTANS

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du 26 Juin 2023,
2. Tableau des effectifs,
3. Création de postes,
4. Décisions Modificatives,
5. Affaires diverses.

Point 1 – D 49 2023 : Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 26 juin 2023

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2023 a été envoyé à l'ensemble des membres sous forme dématérialisée. Il convient de voter son approbation.

Ce procès-verbal est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 2 : D 50 2023 : Tableau des effectifs

18h36 arrivée de Mme BRISCARU Oana

18h38 arrivée de M DELAHOUCHE Brice

Suite à des créations et des suppressions de poste, le tableau des effectifs du personnel de la Commune de Villecroze doit être mis à jour. Un nouveau tableau est proposé à la date du 1^{er} juillet 2023.

Martine FAYAUBOST et Bertrand BUTIN demandent qu'il soit précisé que ce tableau ne correspond pas au nombre d'agents en place mais seulement aux différents emplois créés qu'ils soient pourvus ou vacants.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adoption de ce tableau.

Point 3 : D 51 2023 à D 53 2023 : Création de postes

Afin de permettre des avancements de grade de certains agents, des créations de poste sont nécessaires.

En effet, il convient de créer 3 postes, à savoir des emplois permanents au garde de :

- Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe à temps non complet au 01/09/2023
- Agent de maîtrise Principal de 2^{ème} classe au 01/09/2023
- Rédacteur Principal de 1^{ère} classe au 01/01/2024

Ces délibérations sont votées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 4 : D 54 2023 à D 55 2023 : Décisions Modificatives

Une Décision Modificative n° 1 est nécessaire pour le budget de l'eau.

En effet, une subvention a été prévue à tort au budget pour 33 406 €. Le montant de l'avenant des travaux route de Salernes doit être rajouté au budget pour 33 290 €. Aussi, le renouvellement des canalisations nécessite un complément de 43 304 €. Afin d'équilibrer le budget, il est nécessaire d'inscrire un emprunt à hauteur de 110 000 €.

Bertrand BUTIN précise que l'emprunt total s'élève maintenant à 200 000 €. Ce dernier sera signé afin de permettre le paiement des travaux en cours dans l'attente des subventions et en raison des impayés. Il indique également que les intérêts sont très élevés en ce moment.

De même, une Décision Modificative n° 2 est nécessaire pour le budget de la Commune.

En effet, en fonctionnement, l'allocation compensatrice à verser à la CCLGV est plus élevée que les prévisions budgétaires, il convient donc de rajouter 13 000 €. Pour équilibrer cette dépense, des recettes supplémentaires sont inscrites au niveau de la Dotation de Solidarité Rurale ainsi que dans les recettes exceptionnelles (remboursement assurance, recensement, ...)

Concernant l'investissement, des frais supplémentaires sont à prévoir, à hauteur de 1000 €, pour la vidéoprotection. Afin d'équilibrer le budget, une subvention de 1000 € sera inscrite pour la rénovation du clocher de l'église (non prévue au BP).

Michelle CREDOZ demande si cette inscription peut nuire à la réalisation des travaux. Cette écriture n'aura aucun impact sur la réalisation des travaux.

Point 5 : Affaires diverses

Parcelle AE n° 311 :

La SAFER propose à la Commune l'acquisition de la parcelle AE n°311 située au quartier de Barbebelles.

M. le Maire montre la localisation de la parcelle à l'écran et précise que celle-ci pourrait être échangée pour permettre de réaliser des travaux sur une parcelle soumise à la distraction forestière de l'ONF. De même, des coupes de bois pourraient être réalisées en partenariat avec cet organisme.

Le montant proposé par la SAFER est de 2100 €.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe.

Ecole :

M Le Maire et Pierre CONSTANS ont rencontré Mme Laëtitia SPADA, Professeur des écoles. Elle leur a exposé son projet pédagogique pour l'année scolaire 2023-2024. Ce dernier consiste en la création d'une aire terrestre éducative gérée par les élèves de sa classe. Cela leur permettra de participer à la vie citoyenne de la commune (milieu de vie, histoires du pays, commémorations...). Cette initiative fait suite au séjour sur l'île de Port-Cros.

Le lieu suggéré est le long de la rivière sous les platanes à côté de l'école. Il est intéressant de voir quel projet les enfants souhaitent développer sur cette zone.

Michelle CREDOZ propose le jardin de la maison Pons.

Vincent VAGH précise que cela resterait du temporaire du fait des projets à venir.

Canicule :

Pour donner suite aux différents messages transmis par la préfecture concernant la canicule, Rose-Marie ESCARRAT a décidé d'agir.

Elle a rendu visite à une cinquantaine de personnes âgées de plus de 80 ans, inscrite sur le registre de canicule, afin de veiller à leur état de santé. Elle en a profité pour leur offrir un petit sac de transport pour mettre une bouteille d'eau et un brumisateur. Ce geste a été fort apprécié.

Travaux :

Les travaux de la route de Salernes sont terminés sur la partie. Cependant, la commune a émis des réserves. Celles-ci seront reprises au cours du mois de septembre.

Les travaux sur la partie basse du chantier se finalisent. De ce fait, le haut du boulevard des pins va repasser à sens unique. Un panneau sens interdit sera réinstallé.

L'affluence des véhicules a engendré des trous et des déformations de la chaussée qui seront très prochainement remis en état.

M. le Maire remercie Vincent VAGH, Jean-Jacques PEIRANO et Grégory LOPEZ pour leur implication dans le suivi des travaux.

M. Vincent VAGH tient à remercier les entreprises qui ont œuvré sur le chantier de la Route de Salernes et le parking Pré de Fine.

Martine FAYAUBOST précise que le résultat est satisfaisant.

Concernant le parking Pré de Fine, la société Provençale de Paysage a sollicité une entreprise locale pour la reprise en ballast des places de parking et la réimplantation des bûtes-roues. Cela n'a pas engendré de frais supplémentaires à la Commune.

M. le Maire signale que des jardinières ont été installées pour éviter le stationnement des véhicules sur la route de Salernes, côté château. Il souhaiterait que l'on en mette également côté boulangerie.

Vincent VAGH précise également un problème de stationnement au niveau de l'académie musicale. Des jardinières vont être posées.

L'acquisition d'un sabot semble judicieuse mais il convient de vérifier la réglementation auparavant.

Des travaux de rénovation des chemins communaux sont entrepris en fonction des priorités compte tenu des finances limitées. L'axe principal du chemin du Soleillat a été rénové.

Fibre :

L'installation de la fibre sur la Commune a suscité certaines remarques. Des câbles apparents ont été installés sans tenir compte des contraintes du terrain (ex : volet d'un administré bloqué par le câble,).

Vincent VAGH a demandé à la société NGE Infranet, sous-traitant d'Orange, que pour chaque opération de travaux une personne de la commune soit présente.

Le sous-traitant est venu solutionner les problèmes rencontrés au milieu de la rue Roger Maurice. Par contre, pour le haut de cette rue, les câbles resteront en place. Il faudra attendre le retrait du cuivre en 2030.

Jean-Claude BASSE précise que la fibre n'est pas présente au quartier Le Colombier. Cette information sera transmise au sous-traitant pour les délais d'installation.

Grottes :

Martine FAYAUBOST a été surprise du mécontentement d'une famille qui ne pouvait pas visiter les Grottes. Elle s'est renseignée auprès de l'Office de Tourisme et de la CCLGV qui a indiqué des problèmes récurrents sur les modalités de réservation des Grottes. Elle précise que cela donne une mauvaise image de la Commune. Elle demande des explications. Oana BRISCARU précise que les avis négatifs sont rares.

Vincent VAGH indique que le problème est identifié. Le site de réservation devient obsolète. Il faut le faire évoluer. Nous allons solliciter notre prestataire et demander des devis à d'autres sociétés.

Le règlement par CB peut se faire directement dans les grottes depuis le mois d'avril mais ce mode n'est pas privilégié. Cela constitue une perte de temps pour les agents d'accueil et un mécontentement des personnes qui ont réservé en ligne.

Panneaux publicitaires :

Depuis la dernière campagne sur l'affichage, de nouveaux panneaux publicitaires sont apparus, notamment pour le domaine Saint Jean. Martine FAYAUBOST a proposé de faire un courrier mais M. le Maire souhaite les rencontrer en direct.

Chasse :

M Le Maire signale que des désaccords existent toujours entre les chasseurs.

À 19 h 27, l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée.

Conseil municipal du 26 juillet 2023

BALBIS Rolland, Maire	A la procuration de PEIRANO Jean-Jacques
ESCARRAT Rose -Marie	
CONSTANS Pierre	
CREDOZ Michèle	
VAGH-WEINMANN Vincent	A la procuration de MACCIO Jessie
BOTTACCHI Lydie	
BASSE Jean Claude	
FAYAUBOST Martine	
MICHEL Isabelle	
BUTIN Bertrand	
BRISCARU Oana	
DELAHOUCHE Brice	
MACCIO Jessie	A donné procuration à VAGH-WEINMANN Vincent
PEIRANO Jean-Jacques	A donné procuration à BALBIS Rolland